

Circulaire du 2 avril 1999 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. - Sites et sols pollués (Rectificatif)

NOR : ATEP9980180Z

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Rectificatif au *Bulletin officiel* n° 3 du 8 juin 1999, page .45, 2^e colonne, le titre est modifié comme suit :
« Mission du 2 avril 1999 confiée au conseil général des mines et à l'inspection générale des finances relative à la responsabilité des actionnaires dans la politique, de prévention et de gestion .des sites et sols pollués. »